Délégation territoriale
de la Drôme

Service émetteur :
Environnement et Santé
Affaire suivie par :
Julie SERVIEN-REY
Courriel
julie.servien-rey@ars.sante.fr

Tél. : 04 75.79.71.33
Fax : 04.75.40.16.90

Réunion de sensibilisation à l'ambroisie
16 juin 2010

Tous les documents présentés lors de cette rencontre sont disponibles sur le site de l'ARS Rhône-Alpes à l'adresse suivante :

www.ars.rhonealpes.sante.fr

Rubrique :

Votre santé
Votre environnement
Ambroisie

Environ 150 personnes étaient présentes pour assister à cette rencontre : des référents Ambroisie, des élus, des agents techniques, des représentants d'associations locales, régionales et des services de l'Etat.

On note donc une forte participation des acteurs locaux.

Cette réunion a été l'occasion de présenter l'exposition itinérante relative à l'Ambroisie réalisée par l'ARS fin 2009, afin que les représentants des communes puissent la découvrir et éventuellement la réserver pour démonstration dans les communes.

Des diaporamas sont présentés aux participants par l'ARS : un point sur la réglementation et l'état des lieux de la présence de la plante sur la région, puis une présentation du plan d'actions départemental 2010/2011 et de ses actions phares : la nomination de référents communaux, la composition de groupes de travail thématiques et un travail approfondi sur la question réglementaire.

Des collectivités actives dans le domaine de la lutte contre l'Ambroisie, Valence, Espeluche, Romans et la communauté de communes du Pays de Romans ont exposé leurs actions.

Mr De Goustine, Président de l'association Stop Ambroisie, définit le rôle des référents Ambroisie et propose des formations adaptées aux collectivités.

Les différents groupes de travail thématiques sont présentés : leur composition, leurs objectifs et les contacts utiles.

Lors des échanges avec la salle, les participants se sont interrogés sur les moyens mis au service des communes et communautés de communes par l'Etat pour combattre la prolifération de l'Ambroisie.

Mme Leca, Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme et Mme Guerson, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations indiquent que des éléments concrets seront rapidement mis à disposition : des documents types facilitant les procédures (lettres de signalement, fiches de constat, procès verbaux type….), des données sanitaires, ainsi que les éléments de présentation de la demi-journée.

Ces documents seront dans un premier temps envoyés par courrier ou mail aux communes, puis mis à disposition sur le site internet de la Préfecture (en cours de réflexion) et le site internet de l'ARS. : www.ars.rhonealpes.sante.fr.

Mr Girouin, représentant la Ville de Bourg-lès-Valence, souhaite faire un retour d'expériences des actions mises en œuvre sur la commune : du fait des vacances du mois d'août, le nombre d'agents est restreint, la commune a donc mis en place des « chantiers jeunes » : pendant 3 semaines, les jeunes arrachent l'Ambroisie et communiquent autour de la plante et de ses dangers.

Mme le Maire de la commune de Bonlieu-sur-Roubion indique que des actions de sensibilisation et des actions sur le terrain sont mises en place sur la commune, cependant elle note une infestation importante du lit du Roubion et souhaite que des actions concrètes soient mises en œuvre sur ce sujet.
Les compétences liées aux cours d'eau et rivières étant diverses, il convient de mutualiser les réflexions et d'envisager un cahier des charges prenant en compte l'Ambroisie.

Le représentant de la commune de Châteauneuf de Galaure s'interroge sur la possibilité de mettre en place un « ban » du broyage des bordures de voiries à l'échelon départemental en coordonnant les actions des communes.

Mr De Goustine, Président de l'Association Stop Ambroisie rappelle que les personnes souhaitant bénéficier d'une formation relative à l'Ambroisie peuvent prendre contact avec lui ou avec le CNPFT.

Mme Leca précise que les référents communaux doivent se faire connaitre auprès du service Environnement et Santé de l'ARS du département de la Drôme, auquel les questions et réactions suite à cette rencontre peuvent être remontées.

La réunion est levée à 17h00.

Une conférence de presse est ensuite tenue en présence de Mme La Secrétaire Générale de la Préfecture, les représentantes de l'ARS, Mme la Directrice de la DDPP, la représentante de la DDT.